

GRÈCE

Les violations des droits humains en chiffres

Index AI : EUR 25/024/02

**Embargo : mardi 24 septembre 2002
(10 h 00 GMT)**

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

Le rapport *Greece: In the Shadow of Impunity – Ill-treatment and the Misuse of Firearms* [Grèce. Le règne de l'impunité : mauvais traitements et utilisation abusive d'armes à feu] évoque des violations des droits humains qui auraient été commises par des responsables de l'application des lois contre 66 personnes. Amnesty International et la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme estiment que ce nombre ne reflète pas toute l'étendue de ce type de violations, qui ne sont très certainement pas toutes signalées.

Le rapport contient des informations sur :

- huit personnes abattues par des policiers (trois Rom, une personne de la communauté grecque pontique, deux Albanais, un lycéen serbe de dix-sept ans et un membre de la majorité grecque) ;
- neuf mineurs ;
- six garçons ou hommes adultes soumis à des menaces et à des humiliations sexuelles, dont l'un en public.

Bien que ce rapport se base sur un nombre restreint de cas, les statistiques officielles confirment l'impunité effective dont bénéficient en Grèce les responsables de l'application des lois soupçonnés d'avoir commis de graves violations des droits humains.

Selon les informations fournies à Amnesty International et à la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme :

- d'après les chiffres rendus publics par les autorités, pas un seul policier n'a été reconnu coupable de torture ou de mauvais traitements entre 1996 et 2000 ;
- en 2000 et 2001, seuls trois policiers inculpés d'infractions liées à la torture et aux mauvais traitements ont été jugés par un tribunal. Deux ont été relaxés et le troisième a vu sa peine de trente mois d'emprisonnement être ramenée à quinze mois d'emprisonnement avec sursis ;

- aucun policier n'a été jugé pour ce type d'infraction durant les huit premiers mois de l'année 2002 ;
- dans cinq cas, entre le début de 2000 et juin 2002, des policiers ont été renvoyés devant un Conseil judiciaire ou jugés après avoir tiré des coups de feu mortels. Dans deux cas, les policiers n'ont pas été inculpés ni, par conséquent, renvoyés devant un tribunal. Dans deux autres, les policiers ont été reconnus coupables d'homicide involontaire et condamnés à une peine d'emprisonnement assortie du sursis. Enfin, dans le cinquième cas, le policier reconnu coupable d'homicide involontaire a interjeté appel de sa condamnation à quatre ans et demi d'emprisonnement ;
- fin juin 2002, aucun garde-frontières ou soldat n'avait été inculpé à la suite des événements cités dans le rapport.

Les victimes sont notamment :

- 17 Albanais ;
- 15 Rom ;
- 10 membres de la majorité grecque ;
- une personne de la communauté grecque pontique ;
- 22 autres personnes, dont 18 clandestins comprenant des demandeurs d'asile du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie (essentiellement des Kurdes de Turquie, d'Iran et d'Irak) ;
- un Serbe.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le rapport intitulé *Grèce. Mauvais traitements, armes à feu et impunité* (index AI : EUR 25/020/02), qui est un résumé du rapport *Greece: In the Shadow of Impunity – Ill-treatment and the Misuse of Firearms* [Grèce. Le règne de l'impunité : mauvais traitements et utilisation abusive d'armes à feu] (index AI : EUR 25/022/02).

Le rapport complet est disponible, en compagnie d'autres informations destinées aux journalistes, à l'adresse suivante : <http://news.amnesty.org> (en anglais).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org